

ufolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

CHAMPIONNAT NATIONAL B TENNIS DE TABLE



6 et 7
JUIN
2026

UFOLEP
TERRE D'ÉGALITÉ

GUILHERAND-GRANGES (07)
Centre omnisports



Ardèche
LE DÉPARTEMENT



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT



Fédération sportive de
la Ligue d'enseignement
de l'Ardèche

→ BIENVENUE

ufolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

ARDÈCHE

CHAMPIONNAT NATIONAL B TENNIS DE TABLE 6 ET 7 JUIN 2026 À GUILHERAND GRANGES





1 Le comité d'organisation

PAGE 03



2 Le site

PAGE 03



3 L'hébergement

PAGE 09



4 "Émerveille par l'Ardèche "

PAGE 12



5 Programme du week-end

PAGE 13



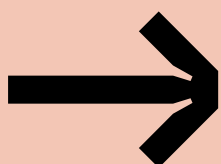
6 Règlement

PAGE 14



7 Les critères nationaux individuels et en double.

PAGE 21



SOMMAIRE

BIENVENUE

Bienvenue en Ardèche

L'UFOLEP Nationale,

La commission Nationale Sportive Tennis de table

Le comité Départemental UFOLEP Ardèche

Le Conseil Départemental de L'Ardèche

La Ville de Guilherand-Granges

et l'ensemble des partenaires du comité d'organisation

LA SECTION TENNIS DE TABLE DE L'AMICALE

LAÏQUE DE GUILHERAND-GRANGES,

**Sont heureux de vous accueillir à Guilherand-granges
pour les finales Nationales "B" UFOLEP de Tennis de
table les 6 et 7 juin 2026.**

→ EDITO ARNAUD JEAN, PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UFOLEP.

Les finales nationales B de tennis de table sont, chaque année, très attendues. Elles permettent à des joueuses et des joueurs fidèles à l'Ufolep et à ses valeurs de se retrouver dans le meilleur état d'esprit possible. Cette année, elles auront lieu en Ardèche, un département dynamique où cette activité rayonne et se développe. Je veux remercier ici les bénévoles et salariés qui depuis des mois préparent cette compétition, avec le soutien de leurs partenaires. C'est un comité départemental Ufolep solide et je sais que l'organisation sera parfaite. Je remercie aussi la commission nationale sportive qui sera mobilisée, en amont de cet événement, durant et après, pour toute l'organisation sportive.

Nos 52 manifestations et finales nationales sont bien plus que de simples compétitions : elles constituent de véritables vitrines de notre fédération, réunissant chaque année plus de 17 000 participant.e.s, de tout âge et de tous horizons. À la fois moments de convivialité et finales où les meilleur.e.s se rencontrent, elles incarnent pleinement notre slogan « Tous les sports autrement ». Ces rendez-vous témoignent de notre engagement en faveur d'une pratique sportive où chacun et chacune peut trouver sa place, qu'il s'agisse de vivre un temps de célébration collective ou de se mesurer au plus haut niveau UFOLEP.

Cette saison marque la dernière année de notre grande thématique dédiée à l'Égalité. Une étape essentielle, qui poursuit notre action en faveur d'un sport ouvert, inclusif et respectueux des parcours, des identités et des expressions de chacun.e. À travers l'ensemble de nos événements, nous continuerons à garantir à chaque adhérent.e le droit de pratiquer librement, dans un cadre où respect, écoute et valorisation de toutes et tous sont au cœur de notre démarche.

Mais cette saison ouvre également une perspective enthousiasmante : l'approche des 100 ans de l'UFOLEP, créée en 1928. Un centenaire qui résonnera comme un moment historique pour notre fédération, et qui prendra forme de manière ambitieuse lors de nos nationaux 2027 et 2028. Ces échéances seront l'occasion d'incarner notre héritage, de célébrer un siècle d'engagement sportif, associatif et citoyen, et de dessiner ensemble les contours de notre avenir.

D'ici là, chaque manifestation sera un pas de plus vers ce rendez-vous symbolique, un espace où l'on cultive le plaisir du partage et du respect mutuel, et où l'on continue de construire une fédération fidèle à ses valeurs.

En avançant ensemble vers ce centenaire, faisons de l'UFOLEP un lieu où l'histoire, l'égalité et l'avenir du sport se rencontrent.



Arnaud JEAN
Président national

→ MOT DU PRÉSIDENT UFOLEP ARDÈCHE, ANTOINE COCHET

Cher.e.s ami.e.s,

Nous sommes ravis de vous accueillir prochainement à l'occasion du Championnat National B de Tennis de Table, à Guilherand-Granges en Ardèche les 06 et 07 Juin 2026.

Pour le Comité Départemental de l'Ardèche, il n'y a pas de société humaine sans culture, sans sportifs, sans artistes, sans pensée libre, sans don de soi pour le collectif. La curiosité, le lien à l'autre, le partage, la libre expression, la pratique d'activité sont nos meilleurs atouts face aux obscurantismes qui sont à l'œuvre.

Par l'associationnisme multiforme. Qu'il soit sportif, culturel, d'idée... l'association reste le lieu où la fraternité se met en actes. C'est surtout l'une de nos spécificités françaises... C'est tout autant dans la pratique associative que dans la pratique sportive qu'on se retrouve ensemble au sein de l'UFOLEP.

Notre pays a pour autant besoin du sport et de son tissu associatif qui œuvrent sans compter. La France a besoin de Sport autrement, du sport pour toutes et tous, régulier et adapté, c'est « un Bien Commun » que nous nous promouvons sans cesse.

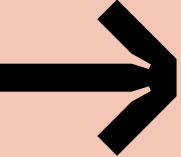
Souhaitant fédérer tous les acteurs sportifs multisports qui souhaitent évoluer dans une société, plus juste, plus fraternelle et par ce qu'au-delà de la rencontre purement sportive, la rencontre à l'UFOLEP c'est aller vers l'autre, pour que le jeu prime sur l'enjeu.

C'est dans cet esprit que nous préparons cette édition sportive.

L'ensemble des associations et clubs Ufolep ardéchois engagés dans le Tennis de Table, la Ville de Guilherand-Granges, les salariés et les élus du Comité Départemental et les partenaires mobilisés se joignent à moi pour vous souhaiter un très beau moment sportif et festif.



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Antoine Cochet'.



PROGRAMME DU WEEK-END

Vendredi 5 juin 2026

16H → Accueil

16h30 - 20h → Accueil des représentants(es) des délégations

18h-19h → Tirage au sort des Coupes Nationales

Samedi 6 juin 2026

7h30 - 14h → Accueil des représentants(es) des délégations et des pongistes

7h45 → Appel des équipes

8h - 12h → Début des Coupes Nationales

12h30 → Finales Coupes Nationales et 3ème et 4ème place

13h30 → Cérémonie protocolaire des Coupes Nationales

12h-13h30 → Restauration

à partir de 13h → début du critérium national

Dimanche 7 juin 2026

8h → Compétitions Nationales : Tableau simples et doubles

8h30 → Début des $\frac{1}{4}$ de finales

10h → Début des $\frac{1}{2}$ finales

12h → Réception

12h-13h30 → Restauration et buvette

14h → Début des finales

17h → Cérémonie protocolaire

Les matchs étant lancés en continu, la présence des pongistes est obligatoire 30 minutes avant l'horaire prévu.

LES CRITÉRIUMS NATIONAUX INDIVIDUELS ET EN DOUBLE

RÉGLEMENT

REGLEMENTS DES COMPÉTITIONS NATIONALES DE TENNIS DE TABLE - Extrait Nationaux B

Saison 2025 - 2026

EXPOSÉ :

La Commission Nationale organise les épreuves à finalités nationales ci-dessous :

- Les Coupes nationales « B » compétition par équipes ouvertes à tous les licenciés UFOLEP compétition de plus de 11 ans simple appartenance*
- Individuels et doubles « B » ouverte à tous les licenciés UFOLEP de plus de 11 ans simple appartenance*

Un joueur est dit à simple appartenance s'il n'est pas titulaire d'une autre licence qui lui permettrait une pratique compétitive en tennis de table dans une autre fédération qu'elle soit délégataire ou affinitaire.

Une exception : la licence prise dans le cadre scolaire (école/collège/lycée) ne bloque pas la participation aux compétitions B

MODALITÉS D'ORGANISATION :

* L'accueil des phases nationales est confié à un département qui s'engage à respecter le cahier des charges fourni par la CNS.

* En cas d'annulation la CNS redonnerait priorité au département concerné pour la réalisation de celle-ci l'année suivante.

* Toute inscription, en coupes, en individuel ou en double doit obligatoirement être faite par le responsable de région ou de zone régionale sur la plateforme nationale.

Juge arbitre et officiels pour la phase nationale

Ils sont désignés par :

- La Commission Nationale en fonction des besoins validés avec le comité organisateur au moment de la signature du cahier des charges de l'organisation.
- La Commission Nationale déléguera un membre chargé d'assurer la liaison avec le comité organisateur et de vérifier la conformité de l'organisation selon le cahier des charges fourni. Cette personne peut être la même que pour le suivi des finales individuelles.
- Chaque délégation devra obligatoirement fournir au moins 1 arbitre pour le déroulement de la compétition nationale.
- Le département organisateur fournira obligatoirement à la table d'arbitrage minimum deux personnes pour le bon déroulement de l'organisation.
- La compétition pourra se dérouler en auto-arbitrage sauf pour les finales où des arbitres seront désignés.

Le contrôle des licences étant effectué préalablement au moment des engagements sur la plateforme nationale, un contrôle aléatoire d'identité pourra être effectué le week-end

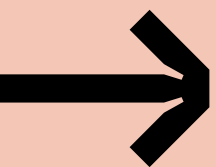
LES CRITÉRIUMS NATIONAUX INDIVIDUELS ET EN DOUBLE

RÉGLEMENT

REGLEMENTS DES COMPÉTITIONS NATIONALES DE TENNIS DE TABLE - Extrait Nationaux B
Saison 2025 - 2026

CHAMPS D'APPLICATION

Le présent règlement est applicable par l'ensemble des délégations UFOLEP participantes aux épreuves concernées. Les demandes d'aménagements potentiels, concernant la mise en oeuvre d'une partie spécifique de ces règlements devront être formulées et argumentées par écrit, via le comité départemental ou régional, auprès de la CNS tennis de table avec copie à l'UFOLEP Nationale.



LES COUPES NATIONALES

PRESENTATION DES CATEGORIES

Les épreuves se décomposent en 3 tableaux spécifiques :

- La coupe Messieurs, réservée aux adultes masculins de 17 ans et plus
- La coupe Féminines, réservée aux adultes et jeunes de 11 ans et plus
- La coupe Jeunes, réservée aux jeunes garçons et filles de 11 ans à 16 ans

REGLEMENT ET COMPOSITION DES EQUIPES

Il est rappelé que chaque joueur doit être titulaire d'une licence UFOLEP validée au moins 8 jours avant le premier tour de coupe DEPARTEMENTAL.

Les équipes peuvent comprendre 2, 3 ou 4 pongistes de la même association.

Deux disputent les simples et la composition du double peut être différente des joueurs de simple. Chaque rencontre se déroule en 5 parties (4 simples et un double).

Il est autorisé la constitution d'une équipe féminine entre des associations différentes, d'un même département, qui n'engagent qu'une seule féminine en coupe, à condition que chacune de ces associations n'ait qu'une seule licenciée qui participe aux compétitions Nationales A (coupes, individuels).

Un joueur ayant participé au titre d'une équipe, à quelque niveau de la compétition, ne peut intégrer aucune autre équipe au cours de l'ensemble des phases qualificatives et/ou finales. Au cours des phases qualificatives tout remplacement d'un joueur ne peut se faire que par un joueur au classement égal ou inférieur.

Pour la phase finale, l'équipe est constituée de joueurs ayant participé à une phase qualificative avec cette équipe.

Qualifications pour la phase finale

La Commission Nationale attribuera à chaque Comité Régional ou zone régionale un nombre de qualifiés pour les finales nationales. Les quotas seront diffusés fin février. Le quota de chaque région ou zone régionale sera égal à $Q = (F * N) / T$.

- F est égal au nombre de places en finale.
 - T est égal au nombre de participants dans toute la France.
 - N est égal au nombre de participants dans la région.
- Pour le tableau adulte masculin « F » est égal à 16
 - Pour le tableau féminine « F » est égal à 8
 - Pour le tableau jeunes « F » est égal à 8 avec une possibilité d'être porté à 12 ou 16 si le nombre de tables le permet.
 -

Les places restantes seront attribuées aux régions ayant les plus forts restes ou se disputent lors d'un tour inter régional.

Une région ou une zone régionale ne peut avoir plus de **$(F / 2) - 1$** qualifiés

Phases départementales : Organisées par les responsables départementaux selon les directives de la Commission Technique Départementale, ces phases nécessitent la préparation des feuilles officielles. Les résultats et la composition des équipes doivent être transmis rapidement aux responsables régionaux et nationaux.

Le premier tour des épreuves départementales se tiendra avant la date limite de retour des engagements, déterminée par la Commission Nationale conformément au calendrier national. Les responsables départementaux établiront les dates dans la période définie, en tenant compte des dates affinitaires réservées pour la catégorie « A ».

Phases régionales de zones régionales : Les responsables de zones régionales organisent ces actions sur la base des informations transmises par les responsables départementaux, conformément aux modalités définies par la Commission Technique Régionale. Les résultats issus de cette phase doivent être systématiquement communiqués aux instances régionales et nationales compétentes.

Phases interrégionales : Elles sont organisées par la Commission Nationale à la suite de la publication des quotas et aux résultats des phases régionales.

Le centre organisateur de ces échelons prévoit les feuilles de rencontres officielles, les balles et les arbitres. Les engagements des équipes qualifiées pour les finales nationales devront se faire via la plateforme nationale d'inscription dans les délais indiqués par la CNS.

Le désistement d'une équipe 10 jours avant la rencontre ne donnera pas lieu à pénalité mais celle-ci ne pourra pas être repêchée.

Phases nationales : Les engagements sur la plateforme sont faits par le responsable régional. Il envoie dans le même temps à la CNS les coordonnées (nom et téléphone) des responsables d'équipe.

Cas particulier des coupes féminines : il sera de la responsabilité du responsable régional de respecter le règlement concernant l'inscription d'une équipe de coupe composée de joueuses de clubs différents.

Déroulement des rencontres

Le tirage au sort a lieu la veille de la compétition à partir de 18h00

En cas d'absence de deux équipes qui doivent se rencontrer, le tableau sera revu.

- Avant la rencontre les capitaines d'équipe inscrivent sur la feuille de match, les noms et prénoms des joueurs participants aux simples et au double.
- Les règles de jeu sont celles en vigueur à la date des rencontres.
- Les parties se déroulent pour toutes les catégories en trois manches gagnantes de onze points avec deux points d'écart avec des balles plastiques.
- Chaque rencontre comprend quatre simples et un double, ce dernier se déroulant immédiatement après les deux premiers simples.
- Les parties se déroulent au meilleur des cinq manches. Une rencontre se termine au résultat acquis.

Individuels et doubles

Tableaux Individuels :

Tableau	MASCULINS	Tableau	FEMININES
C 00	Messieurs 65 ans et plus		
C 01	Messieurs de 55 à 64 ans	C 02	Dames 60 et plus
C 03	Messieurs de 45 à 54 ans	C 04	Dames 45 à 59 ans
C 05	Messieurs 21 à 44 ans	C 06	Dames 21 à 44 ans
C 07	Messieurs 17 à 20 ans	C 08	Dames 17 à 20 ans
C 09	Garçons 15 et 16 ans	C 10	Filles 15 et 16 ans
C 11	Garçons 13 et 14 ans	C 12	Filles 13 et 14 ans
C 13	Garçons 11 et 12 ans	C 14	Filles 11 et 12 ans
C 15	Garçons 10 ans et moins Non qualificatif pour les épreuves nationales	C 16	Filles 10 ans et moins Non qualificatif pour les épreuves nationales

L'âge à prendre en compte est celui obtenu dans l'année du début de saison, les joueurs et joueuses évoluent obligatoirement dans leur catégorie d'âge.

Tableaux Doubles :

Tableau		Nom du tableau	Catégories concernées
C17	MASCULIN	Doubles Messieurs	C00 / C01 / C03 / C05 / C07
C18	FEMININ	Doubles Féminines	C02 / C04 / C06 / C08
C19	FEM / MAS	Doubles Mixte	C00 / C01 / C03 / C05 / C07 C02 / C04 / C06 / C08
C21	MASCULIN	Doubles Cadets/Minimes G.	C09 / C11
C22	FEMININ	Doubles jeunes filles	C10 / C12 / C14
C23	MASCULIN	Doubles Benjamins	C13

Les participants aux doubles, sont les joueurs qualifiés pour les phases nationales des critères individuels. La formation des équipes de double est prioritairement régionale. Elle pourra, éventuellement, comprendre des pongistes de régions différentes pour pallier les effectifs impairs constatés, dans ce cas la CNS communiquera préalablement ces informations aux responsables des régions ou zones régionales concernées. Aucune inscription de double ne sera acceptée le jour de la compétition.

Les doubles débiteront en deux manches gagnantes de onze points avec deux points d'écart puis en trois manches à partir des QUARTS DE FINALE.

Phases qualificatives :

Il est rappelé que chaque joueur doit être titulaire d'une licence UFOLEP validée au moins 8 jours avant la compétition départementale.

Les championnats individuels UFOLEP départementaux sont qualificatifs pour l'échelon régional. La participation à cette phase est obligatoire dès lors qu'elle existe. Le premier tour des épreuves départementales devra se dérouler avant la date limite de retour des engagements fixée par la Commission Nationale selon le calendrier national. Les responsables départementaux fixeront leurs dates dans la limite précisée compte tenu des dates affinitaires réservées pour la catégorie « A ». A l'issue des épreuves qualificatives, le responsable de l'échelon concerné adressera par mail aux commissions Régionales concernée et à la Commission Nationale les résultats complets par catégories.

Le responsable régional ou de zone régionale communiquera à la commission nationale les effectifs ayant participé aux épreuves départementales avant la date limite fixée. En l'absence de représentation régionale cette communication se fera par l'échelon départemental. Les délégations départementales et régionales en seront toujours informées.

Les réservistes doivent être issus, comme les titulaires, des qualifications Régionales.

Les championnats régionaux ou de zone régionale UFOLEP sont qualificatifs pour l'échelon national. Dès lors que deux départements de la même région ou de la même zone régionale déclarent l'activité tennis de table, l'échelon régional ou de zone régional existe obligatoirement. La participation à cette phase est obligatoire dès lors qu'elle existe. A l'issue de l'épreuve régionale ou de zone régionale, le responsable de la compétition adressera par mail à la Commission Nationale les résultats complets par catégories avant la date d'ouverture officielle des inscriptions pour les phases nationales.

Le nombre de qualifiés aux finales nationales sera fonction des participations aux championnats départementaux UFOLEP. La détermination en incombe au juge arbitre national responsable de la compétition en respectant la règle des quotas, à savoir :

- Toute région ayant déclaré des participants dans une catégorie donnée, se verra attribuer une place aux finales nationales.
- Pour les places restant à pourvoir en fonction du tableau global retenu par la CNS, le nombre de qualifiés sera attribué en fonction de la méthode dite du « meilleur reste ». En cas d'égalité entre deux régions, il sera effectué un tirage au sort entre les régions concernées.

Dans une catégorie donnée, le nombre de places attribuées à une Région ne pourra pas dépasser la moitié moins un de l'ensemble de l'effectif retenu par la CNS lors de l'attribution des quotas. Une dérogation à cette règle pourra être appliquée soit lors des repêchages en cas de nombreux désistements dans une catégorie à faible effectif, soit en cas d'un nombre trop faible d'inscriptions.

- La participation à tous les échelons qualificatifs est obligatoire pour la qualification nationale. Les quotas sont diffusés fin février.
- Les régions qui souhaiteraient disposer de places supplémentaires dans certaines catégories, devront déclarer les noms des joueurs concernés sur une liste officielle de joueurs « réservistes » au moment des engagements.
-

Les places supplémentaires seront attribuées afin de pallier des désistements dans les semaines, jours qui précèdent la compétition. La sélection des joueurs sera faite par la CNS selon des critères précis (nombre d'engagés de la région dans la catégorie concernée ...).

Classement des joueurs

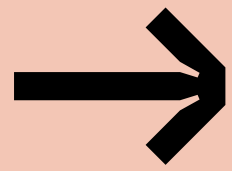
Le classement des joueurs pris en compte sera le classement UFOLEP. Pour les joueurs ayant une licence FFTT la Commission Nationale vérifiera la cohérence entre les deux classements. En cas de trop grande différence une explication sera demandée au responsable régional et un ajustement pourra être effectué.

Convocations et confirmations

- Aucune convocation individuelle ne sera envoyée par la Commission Nationale. Chaque département reçoit la circulaire d'organisation dès qu'elle est établie par les responsables et transmet les informations aux intéressés de son département.
- Il appartient aux seuls responsables régionaux ou à défaut départementaux, en accord avec les qualifiés, de confirmer les participations auprès du responsable national.
- Seuls les remplacements dans une même catégorie sont autorisés après la clôture des confirmations. Dans tous les cas, le remplaçant doit avoir participé au tour départemental et régional.
- Le juge arbitre en accord avec la CNS pourra procéder à des repêchages supplémentaires pour remédier à des désistements non remplacés. Ces repêchages s'effectueront sur la liste des joueurs « réservistes » inscrits préalablement sur la plateforme nationale d'engagements, ou sur la liste des joueurs issus des phases régionales ou de zone régionale du département organisateur de l'épreuve concernée.

Déroulement des rencontres individuelles

- Les règles de jeu sont celles de l'ITTF.
- Pour TOUTES les catégories individuelles les parties se déroulent en trois manches gagnantes de onze points avec deux points d'écart.
- Les rencontres se dérouleront avec des balles plastiques blanches.
- La première phase des simples se déroulera par poules. Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau final. Les tours suivants jusqu'à la finale se dérouleront par élimination directe
- En cas de poule unique, les quatre premiers joueurs seront qualifiés pour les demi-finales.



LES MODALITÉS D'ENGAGEMENT DES SPORTIFS.VES

Droits d'engagements :

après le championnat, le service comptable de l'UFOLEP nationale adressera à chaque comité départemental une facture du montant des engagements :

Adultes : 15€

Jeunes : 8€

Les engagements des sportif.ve.s aux épreuves nationales de tennis de table (coupes et individuels) se feront, comme la saison précédente, via la plateforme : **UFO'Sports!**

Les référent.e.s régionaux vont recevoir le processus d'inscription par la CNS.

Les engagements doivent être effectués avant le 6 mai 2026. Au-delà de cette date, il ne sera plus possible d'inscrire des sportif.ve.s.

Pour tout renseignement concernant les engagements :

M. Alain PECHIN

a.pechin@ufolep.org

→ SITE DU CHAMPIONNAT

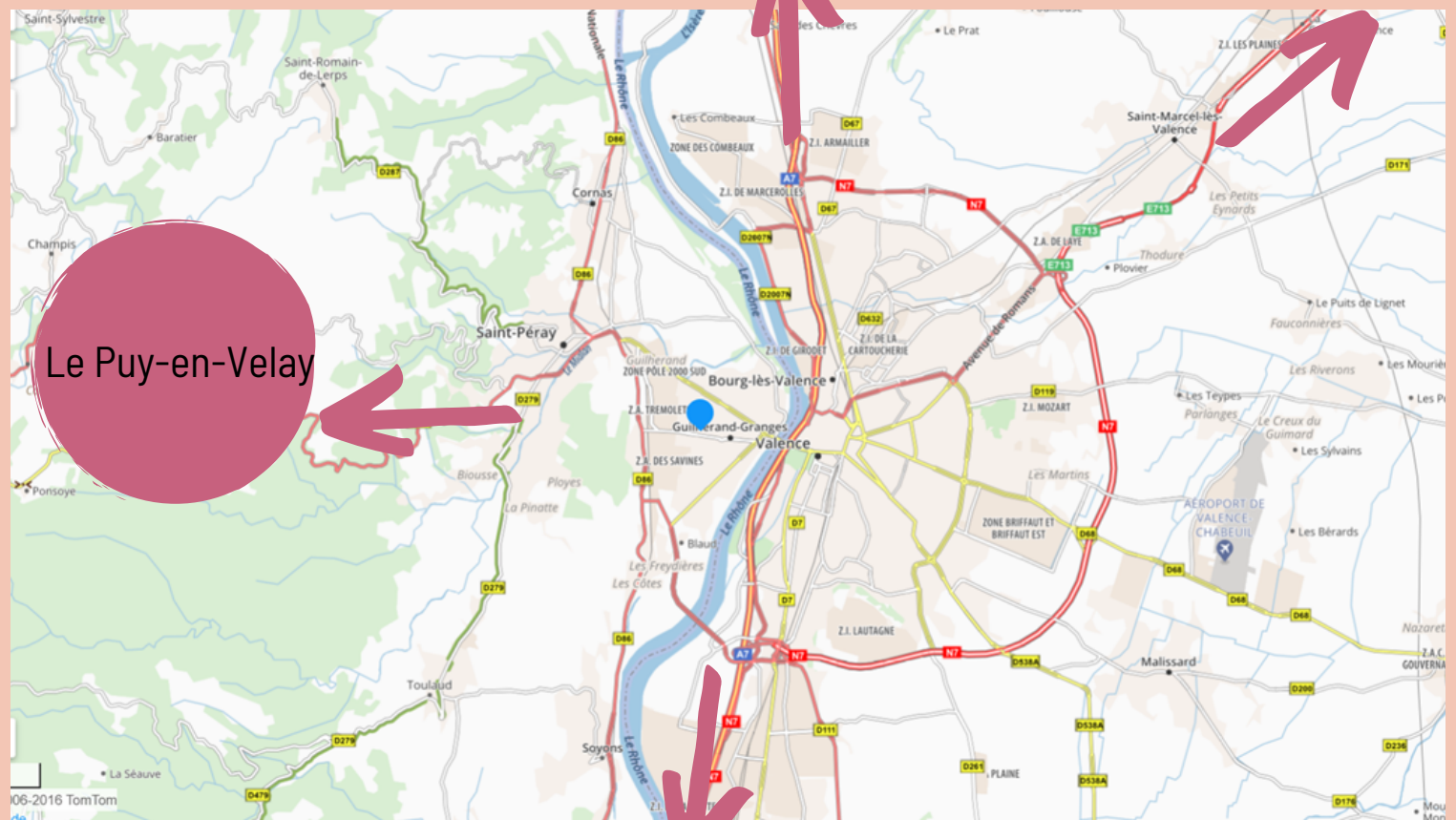
Guilherand Granges est une commune de 11 277 habitants située dans le NORD de l'ardèche.

Lyon
Paris

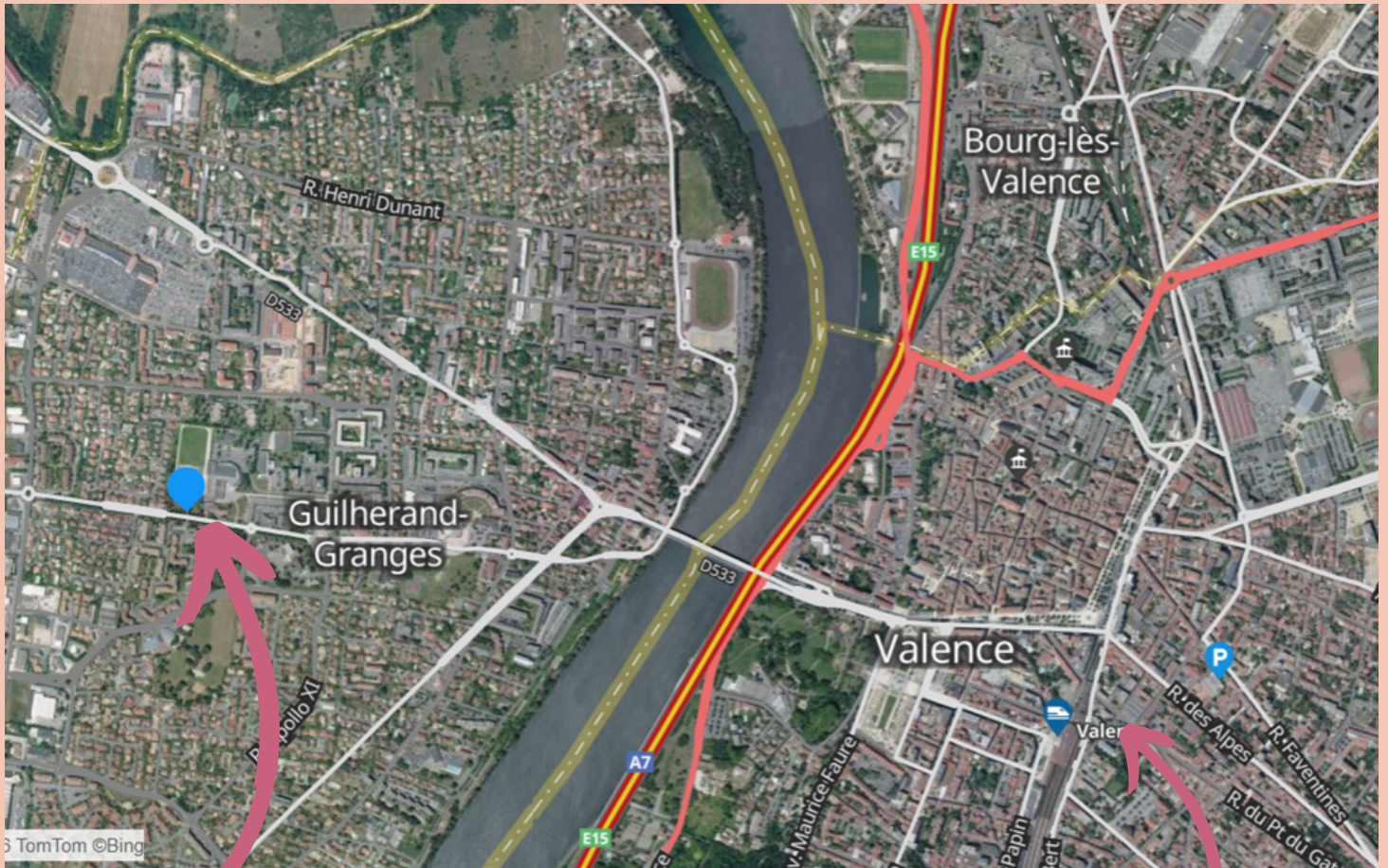
Grenoble
Chambery

Le Puy-en-Velay

Marseille
Montpellier



→ SITE DU CHAMPIONNAT: ACCÈS TRAIN



Centre omnisports
732 av. Georges
Clémenceau
07500 - Guilherand
Granges

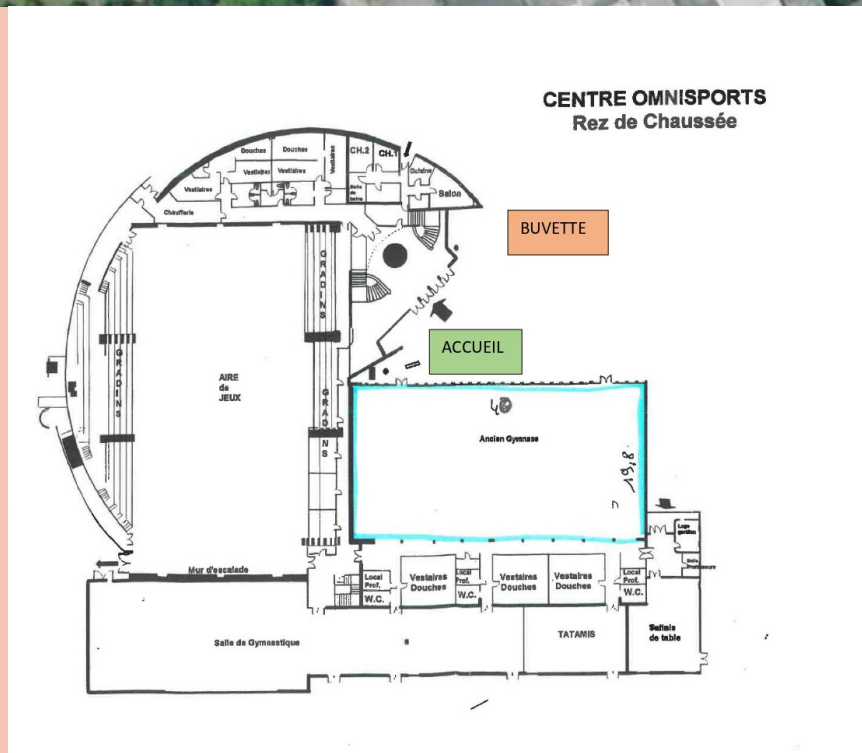
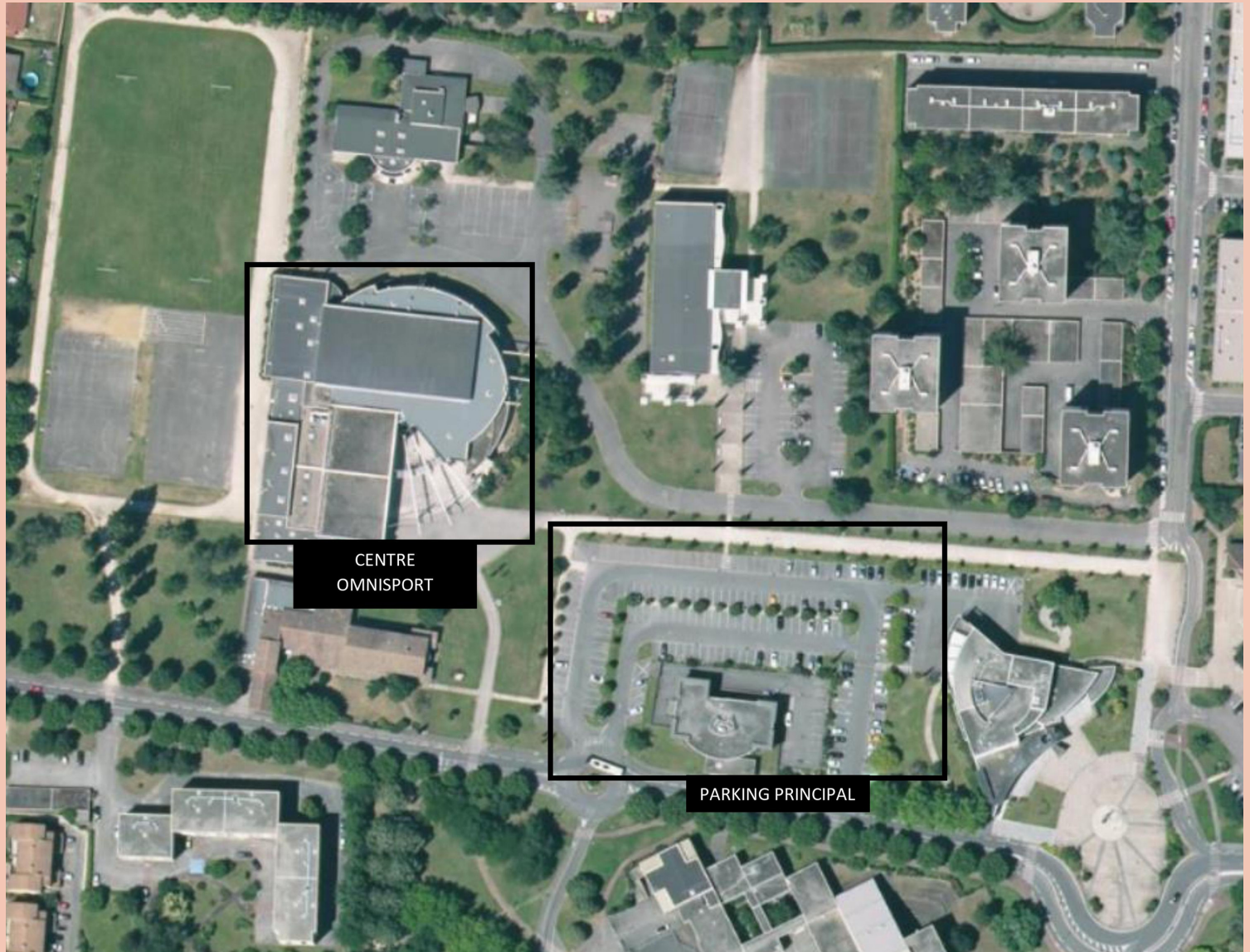
Direction
République
Valence
Prendre le C3
Direction "
Guilherand Mairie"

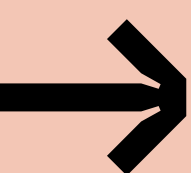
Gare SNCF
Valence Ville

Gare TGV
Valence Rhône
Alpes Sud

IC
Direction "Valence
Gare Routière Pôle
Bus Quai A

→ LE GYMNASSE : CENTRE OMNISPORT



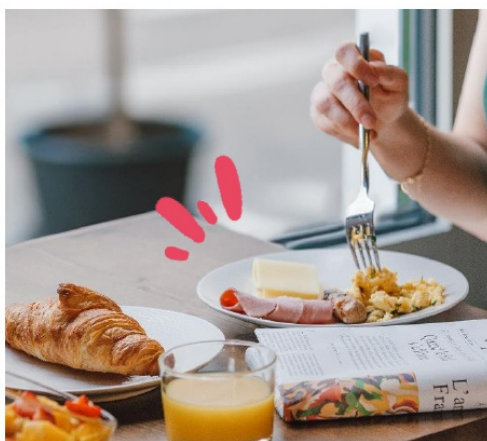


HÉBERGEMENT

PARTENAIRE : APPART'CITY

APPART'CITY
la nouvelle hôtellerie

PARTENAIRE DU COMITE UFOLEP ARDECHE



**PRÉPAREZ VOS
PLUS BELLES PERFS
CHEZ APPART'CITY**

-20% sur l'hébergement

Offre valable à Appart'City Classic Valence sur la période du 05/06/2026 au 07/06/2026 inclus pour des séjours à partir de 1 nuitée.

+33 (0)1 81 90 90 90

[appartcity.com](https://www.appartcity.com)

➔ HÉBERGEMENT

**Hôtel Alpes Cévennes -
Guilherand-granges -
environ 86€**

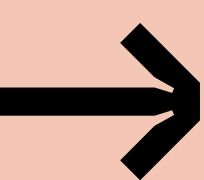


Hôtel Coté Sud - Saint-Péray - environ 88€

KYRIAD DIRECT - Bourg les Valence - à partir de 67€

B&B HOTEL - Valence - à partir de 52€





"ÉMERVEILLÉS PAR L'ARDECHE"

RENDEZ VOUS SUR LE SITE "GUIDE DE L'ARDECHE"



Le Pont d'Arc - Vallon Pont d'Arc



La Grotte Chauvet II - Vallon Pont d'Arc



L'Aven d'Orgnac- Orgnac-l'Aven



Le Train de l'Ardèche - St Jean de Muzols



La Grotte de Néron - Soyons



La cité du chocolat Valrhona - Tain l'Hermitage



En 2026, pour sa troisième édition, le projet de la CNS sur l'égalité

Grande collecte de matériel au National B de Tennis de Table

(Raquette, balles, housses, filets...)

Avec une redistribution à un foyer, association, centre social qui seront définis et associé par le Comité Départemental Ufolep recevant.

Pour participer, c'est simple :

Vous avez chez vous du matériel qui ne sert plus,

Faites-en profiter des personnes qui vont les utiliser !

Ces raquettes vont retrouver une nouvelle vie.

Retrouver nous sur le National de Tennis de Table !

